

L'ensemble des délibérations, consignées dans un registre, est consultable en mairie. Chacun peut en outre assister librement aux séances du Conseil.

### **Evènement climatique exceptionnel du 9 juin 2018**

- **CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la construction d'une nouvelle école. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'Atelier K (Changé 53) dont le montant s'élève à 114 790 € HT.

- **FONDS REGIONAL D'URGENCE**

Suite aux intempéries successives qu'a connues la région des Pays de la Loire durant les mois de mai et juin 2018, des mesures d'aides ont été mises en place par la Région pour accompagner les Communes et Intercommunalités reconnues en situation de catastrophe naturelle.

Le fonds régional d'urgence est destiné à apporter une aide aux Communes et Intercommunalités qui doivent faire face à de lourds chantiers de réparation de leurs infrastructures (voirie, réseaux, assainissements) et des équipements publics de services à la population.

Pour financer la restauration des ouvrages de franchissement de ruisseaux, il est décidé de solliciter une aide d'urgence de 35 000 € à la Région.

- **FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES**

L'objectif de ce fonds est de soutenir des projets d'intérêt local. Le fonds régional de développement des Communes est destiné à apporter une aide aux Communes pour financer entre autres des équipements favorisant la mobilité et les déplacements.

Pour financer les nombreuses réparations de voirie endommagées par les inondations exceptionnelles du 9 juin 2018, il est décidé de solliciter un soutien régional de 10 000 €.

### **Régime indemnitaire du personnel communal**

Versement de la prime de fin d'année 2018 avec les salaires de novembre.

### **Part communale des tarifs de la redevance assainissement : inchangée**

Les tarifs appliqués depuis 2015 sont maintenus en 2019 pour la part communale. Seule la part délégataire évolue. Les tarifs s'établissent comme suit.:

	TARIFS 2018		TARIFS 2019	
	Prime fixe annuelle	Redevance au m <sup>3</sup>	Prime fixe annuelle	Redevance au m <sup>3</sup>
Part délégataire	10.00 €	0.597 €	10.03 €	0.60 €
Part communale	42.14 €	0.785 €	42.14 €	0.785 €
<b>TOTAL</b>	<b>52.14 €</b>	<b>1.382 €</b>	<b>52.17 €</b>	<b>1.385 €</b>

Exemple pour 100 m <sup>3</sup> consommés	52.14 €	138.20 €	52.17 €	138.50 €
---	---------	----------	---------	----------

**Désignation des délégués communautaires au conseil de la nouvelle communauté d'agglomération de Laval** conformément à l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 relatif à la création de la nouvelle communauté d'agglomération, issue de la fusion entre la communauté d'agglomération de Laval et la communauté de communes du Pays de Loiron, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération est composé de 76 sièges dont un siège est attribué à la commune du GENEST-SAINT-ISLE.

Sont nommés : conseiller communautaire titulaire : Nicole BOUILLON et conseiller communautaire suppléant : Gérard GOISBEAULT.

**Rapports d'activités 2017**

- Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de Loiron : n'appelle aucune observation.
- Sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – SIAEP du Centre Ouest Mayennais : n'appelle aucune observation.